

L'Éveil Économique

ADMINISTRATION ET REDACTION

51 Rue Paul-Bert — Hanoi

Téléphone 119

On s'abonne sans frais dans
tous les bureaux de Poste.

DE L'INDOCHINE

BULLETIN HEBDOMADAIRE

Directeur : H. CUCHEROUSET, Rédacteur en Chef

Abonnement :

	un an	6 mois
Indochine	45 p.	8 p.
France et Colonies françaises	au cours	
Etranger	46 p.	8 p. 50
Le Numéro	30 cents	

Sommaire

Le budget du Laos U. MALPUECH
Une solution suggérée pour la question des
inondations du Fleuve Rouge NGUYEN CANH
Les prestations en nature et la Ville de Hai-
phong.
Le cours d'administration de Luro, vingt-neu-
vième leçon. — Les agents qui perçoivent l'impôt LURO

La grande pitié du That Luong de Vientiane. H. C.
Nouvelles constructions à Hanoi H. C.
Les tuyaux d'acier aux colonies.
Chronique financière
Les Charbonnages de Tuyên-Quang
Chez nos confrères
Informations diverses

LE BUDGET DU LAOS

L'établissement d'un budget est toujours chose délicate, même lorsque les ressources sont normales et que l'on peut escompter des subsides basés sur le développement plus rapide d'un pays déjà en pleine activité.

Mais quand il s'agit d'un pays où, comme au Laos, tout est embryonnaire, où la vie économique, qui se développe cependant avec une intensité grandissante, demande à être poussée et soutenue par des institutions et des travaux dont seul le budget peut faire les frais, quand par ailleurs l'on a à faire avec une population qui, pour le moment du moins, ne peut s'accroître, et que, par conséquent, l'on ne peut compter sur une augmentation des impôts pour grossir les revenus et équilibrer le budget, il est nécessaire que l'on vienne en aide à ce budget, surtout quand il s'agit, au fond, de l'intérêt de l'Indochine entière et même de la France, qui est en train de perdre la face sur le Mékong.

C'est ce que ne parait pas comprendre le Gouvernement général, avec qui il faut batailler tous les ans pour obtenir de lui les moyens d'équilibrer le budget du Laos, bien qu'il ne cesse de lui imposer constamment des dépenses nouvelles et souvent inutiles.

Le budget de 1929 est arrêté à 3.929.100\$, mais il lui manque encore 250.000\$, que le Laos demande vainement à titre de supplément de subvention.

Or ces 250.000\$ représentent à peu

près exactement le surcroît de dépenses nécessité par l'augmentation des soldes.

Sur quelles prévisions prendre pareil-
le somme ? sinon sur les misérables cré-
dits inscrits au chapitre des Travaux
Publics et qui ne représentent que l'en-
retien courant de ce qui existe.

Le projet de budget pour 1929 présente les caractéristiques suivantes :

Personnel	2.370.000 \$
Indemnités au personnel	200.000 »
Matériel	533.000 »
Travaux Publics	Entretien . 485.000 »
	Neufs . . 171.000 »
Transports	170.000 »
Total	3.929.000 \$

Ce qui donne un pourcentage de :

Personnel	Solde 60 0/0	
	Indemnités 5 0/0	65 0/0
Matériel		14 »
Travaux d'entretien		13 »
Travaux neufs		4 »
Transports, (personnel et matériel)		4 »

85 0/0 du budget sont donc réservés au personnel français et indigène dont les effectifs sont de 165 Européens et de 3.025 indigènes.

L'Administration du pays absorbe 83 0/0 du budget, les travaux d'entretien 13 0/0 et les travaux neufs 4 0/0 seulement, autant dire rien.

L'accroissement constant, depuis plusieurs années déjà, du personnel du Laos, provient uniquement de l'installation de différents services imposés par

le Gouvernement général, et dont la création, étant donné le stade actuel du développement du pays, est tout au moins inopportune.

Avant la création de ces services il eût fallu donner à leur personnel les moyens de rendre leur action efficace par la construction intensive des voies de pénétration intérieures, et surtout par l'éducation de nos protégés, qui est toute entière à faire à quelque point de vue que l'on se place dans l'ordre économique.

À l'heure actuelle les quelques agents de ces services, disséminés sur toute l'étendue du territoire n'obtiennent, malgré tout leur zèle, à peu près aucun résultat.

Il serait donc juste que le Budget général supportât les dépenses du personnel qu'il impose et dont le Laos se passerait sans difficulté et sans que cela nuise à son développement normal.

Cela lui permettrait d'attribuer des ressources supplémentaires à l'enseignement, à l'assistance médicale et aux travaux publics, qui sont à la base de l'équipement économique et social du pays.

L'on ne manquera sans doute d'objecter que le budget général subventionne déjà très largement le Laos et que de grands travaux sont prévus sur les fonds de ce budget. Ce à quoi l'on peut répondre qu'il en est de même dans tous les autres pays de l'Union, même chez les riches, où très souvent des travaux d'une urgence très discutable sont effectués

avec les mêmes ressources.

Et, là aussi, une autre observation s'impose. Pourquoi laisser au budget local la charge entière du personnel des travaux publics affecté à ces travaux ? Unité de budget répondra-t-on. Mais alors pourquoi ne pas déléguer à ces mêmes budgets les crédits affectés à ces travaux ? Ici je répondrai : manie néfaste de centralisation à outrance, qui est la cause de tous les retards apportés aux travaux et qui fait que souvent, en fin d'année, l'on se trouve à la tête de crédits parfois considérables, que l'on ne peut arriver à utiliser et que l'on gaspille.

Il en résulte également que le budget local, déjà lourdement grevé, ne peut payer le personnel que justifierait l'importance des travaux à effectuer et que la rapidité d'exécution de ces derniers en souffre.

Peut-on créer des ressources nouvelles au budget local du Laos ? Il faut répondre malheureusement, mais catégoriquement : non !

Le Laotien est le plus imposé de nos protégés de l'Union indochinoise. Il paie actuellement 7 \$ par an.

En outre il paie pour le tabac et l'opium comme dans le reste de l'Indochine. Bientôt les taxes douanières tomberont sur lui.

Il ne semble pas possible d'augmenter la quotité des impôts perçus. D'autre part, la chasse à l'inscrit est devenu la hantise des chefs de province, au point que je suis convaincu, qu'à moins de doubler les Laotiens, l'on en trouverait qu'un bien petit nombre en supplément.

Il est vrai, qu'entre autres suggestions, on a pensé à Hanoï, que l'on pourrait peut-être demander aux 200 Européens

du Laos (dont 35 non fonctionnaires N. D. L. R.) les 250.000 piastres manquant, par une augmentation de leurs impôts. C'est là une idée de génie comme en ont souvent ceux qui jugent d'une question sans en connaître le premier mot.

De même que dans les autres pays de l'Union, il n'est épargné aucun impôt à l'Européen résidant au Laos. Au moins que l'on admette que le fait même de résider en ce pays ne soit considéré comme justifiant une aggravation à l'égard des gens assez fous pour cela.

En résumé, dans l'état actuel de la question l'on peut affirmer :

1° — Qu'il est absolument impossible au budget local de se créer de nouvelles ressources pour parer au surcroît de dépenses dont il a la charge.

2° — Qu'il est cependant possible de l'alléger par une plus juste répartition de ces dépenses, surtout en ce qui concerne le personnel.

3° — Que l'allocation, par le budget général, de la somme nécessaire à son équilibre est indispensable sous peine de voir périliter les efforts déjà accomplis et d'arrêter net le développement du pays.

U. MALPUECH

Vice-Président de la Chambre mixte de commerce et d'agriculture du Laos

N. D. L. R. — Cet article venait à peine de nous parvenir que nous rencontrions M. le Résident supérieur du Laos p. i. arrivé à Hanoï quelques heures auparavant et qui avait si bien plaidé qu'il avait déjà obtenu gain de cause. Les choses vont vile avec un homme d'action comme M. le Boulanger et un Gouverneur général qui connaît le pays, les gens et les questions ; pas besoin de longues explications.

Mais ce n'est que la première manche que M. le Boulanger vient de gagner là. Il restera, les soldes payées, de quoi faire les travaux d'entretien les plus urgents ; il n'en reste pas moins que le budget du Laos voit 65 % de ses recettes passer en soldes de fonctionnaires ; quant aux 35 % d'autres dépenses elles vont bien pour la moitié à des constructions ou des services publics, dont la moitié des usagers sont fonctionnaires. C'est-à-dire qu'en réalité les fonctionnaires absorbent les sept dixièmes des recettes. La proportion inverse serait admissible dans un pays sagement administré, surtout lorsqu'il s'agit d'un pays dont tout l'outillage économique est à faire.

Mais cette situation, dont le Gouvernement général semble faire grief au Laos, est due au Gouvernement général lui-même, qui impose au Laos tout un personnel de luxe, braves gens qui touchent de grosses soldes mais dont l'utilité est zéro, sans parler de certains déchets, dont on se décharge sur le pauvre Laos. Or c'est le contraire qui devrait se produire. L'assistance et les dépenses de pur luxe devraient incomber aux pays les plus riches ; un pays pauvre comme le Laos ne devrait avoir qu'un personnel d'élite, à fort rendement.

Nous nous repentirons un jour d'avoir tant négligé et traité en Cendrillon l'un des pays de l'Union les plus riches en possibilités, s'il est encore le plus pauvre en réalités. Quant aux Français qui ont encore un peu d'amour propre national, ils souffrent de la perte de face que la France subit aujourd'hui sur le Mékong, comme conséquence d'une trop longue incompréhension.

Une solution suggérée pour la question des inondations du Fleuve Rouge

Résumé d'un mémoire présenté par M. NGUYEN CANH au Gouvernement Général

A part quelques tristes accidents isolés, les digues ont bien tenu cette année. C'est déjà un résultat fort heureux, dû aux efforts des Travaux Publics et à la vigilance de l'Administration.

Remarquons seulement que la crue qui vient de passer, ne marque à Hanoï pendant quelques heures que la cote 11 m 31, c'est-à-dire de 0 m 55 inférieure à celle de 1926 et de 0 m 29 inférieure à celle de 1917. Personne n'oserait affirmer que les digues, exhaussées et renforcées comme elles le sont, seront capables de tenir tête à une plus forte crue que celle que nous venons d'enregistrer.

Ce qu'il y a de redoutable, c'est que plus on exhausse les digues, plus les crues s'élèvent et plus les ruptures sont désastreuses. Les exemples du Pô et de la Loire sont trop instructifs pour qu'on le nie. Dausse, éminent hydraulicien du

XIX^e siècle, a qualifié ce système de « trésaurisation des dangers ».

Il faut donc trouver autre chose.

Mais que faire ?

Supprimer les digues ? Le delta du Tonkin n'est pas habitable sans digues. C'est une erreur que de le comparer au bassin de quelques autres fleuves, dont les époques des crues et les conditions des cultures sont totalement différentes. Sous le règne de Minh-Manh, on a essayé d'abandonner les digues ; mais, au bout de quelques années, les mêmes populations qui avaient demandé la suppression des digues, avaient changé d'opinion, et réclamé avec insistance leur rétablissement.

Creuser un canal de décharge ? Les canaux établis à cet effet n'ont pas abaissé le niveau du cours principal, et ne sont que des menaces de plus à la popula-

tion déjà trop effrayée.

Reculer les digues ? M. Normandin, pour qui l'hydrologie classique n'a pas de secret, estime que cela n'apporterait qu'un supplément insignifiant de débouché.

Draguer le lit ? Ce serait un inutile travail de Pénélope.

Les réservoirs de Vinh-Yên et de Phuc-Yên sont des remèdes insuffisants et peu équitables. Si l'on faisait de même pour les autres provinces, on pourrait objecter que construire et entretenir les digues à grands frais pour avoir encore toujours de l'inondation, ce n'est pas plus sage que de ne rien faire.

Enfin, le reboisement est impossible. Ce n'est pas seulement maintenant qu'on a au Tonkin, à rechercher le remède contre les inondations. Ce remède a toujours été une grave préoccupation de